



## Communiqué de presse

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

### **FTPA CONSEILLE RETHMANN DANS L'ACQUISITION DE 34% DU CAPITAL DE TRANSDEV**

**Bruno Robin et Coralie Oger du cabinet FTPA ont conseillé le Groupe Rethmann dans le cadre de l'acquisition des 30% du capital de Transdev jusqu'alors détenus par Veolia, pour un montant de 340 millions d'euros.**

Le groupe allemand Rethmann a également apporté en parallèle au capital de Transdev ses activités dans les transports publics en Allemagne, pour atteindre une détention du tiers du capital de Transdev.

La Caisse des Dépôts reste l'actionnaire majoritaire de Transdev.

Bruno Robin est l'avocat de la famille Rethmann en France depuis plus de 20 ans. Il a eu l'occasion d'être à leurs côtés dans de nombreux dossiers emblématiques, notamment pour leurs filiales SARIA ou Rhenus Logistic.

Il forme avec Coralie Oger une paire reconnue pour ce type de dossiers, grâce à leur complémentarité.

Leur inventivité et leur rigueur technique ont concouru au succès des négociations ayant abouti à cette prise de participation emblématique par le Groupe Rethmann.

La structuration originale et inventive de cette opération quadripartite, avec l'efficace collaboration de leurs confrères BDGS et Cleary-Gottlieb, a permis de respecter les intérêts de toutes les parties en présence et d'offrir à Transdev l'opportunité d'un actionnariat stable, que sont la CDC et l'industriel Rethmann, propice à d'ambitieuses perspectives.

L'entrée de Rethmann dans le capital de Transdev permettra ainsi un partage de savoir-faire et de technologie entre les actionnaires, et renforcera le développement industriel de Transdev en France et à l'international.

Le renforcement de la structure actionnariale constitue, en outre, une étape essentielle pour construire des acteurs locaux solides et répondre aux défis de la mobilité.

## **Conseils de l'opération :**

### Conseils Acquéreur (Rethmann):

- **FTPA Avocats** : Bruno Robin (associé), Coralie Oger (associée) et Pierre Lumeau (collaborateur).

### Conseil Cédant (Veolia):

- **Cleary Gottlieb** : Sophie de Beer (*Counsel*) et Flora Faby (collaboratrice)

### Conseil CDC et Transdev

- **BDGS** : Antoine Bonnasse (associé), Thomas Méli (associé) et David Andréani (collaborateur)

## **A propos de FTPA :**

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

## **Contacts presse (Cabinet FTPA)**

Albane Helye

Tel : 01 53 41 41 84

[a.helye@elliott-markus.com](mailto:a.helye@elliott-markus.com)